



Départ de ma location avant la fin du préavis

Par **virginia**, le **30/04/2008** à **14:35**

Bonjour,*rnje suis locataire d'un F2 et j'avais trois mois de préavis. Je suis partie au bout d'un mois de préavis, mais comme convenu avec la propriétaire, j'ai trouvé quelqu'un pour reprendre mon bail. seulement cette personne n'a pas les trois dernières quittances de loyer. Elle lui avait dit que cela serait possible, avec le reste des papiers, mais finalement elle exige ces quittances. le monsieur en question ne peut pas les avoir tout de suite car la personne à qui il loue est en vacances. rnrnSi elle n'accepte pas le dossier de ce monsieur, je suis obligée de payer mes deux mois restant jusqu'à ce que je trouve quelqu'un d'autre qui convienne? Puis je payer par semaine au cas où la situation se débloque, car j'ai peur qu'elle ne me rembourse pas l'argent avancé si je trouve quelqu'un d'autre?rnrnMerci!!

Par **Erwan**, le **30/04/2008** à **21:41**

Bjr, rnrnLa bialleur n'est pas obligé d'accepter le locataire que vous lui porposez. rnrnS'il accepte, vous ne devrez le loyer que pour le temps où le logement sera vide, dans la limite du délai de préavis.

Par **virginia**, le **01/05/2008** à **16:57**

Effectivement la propriétaire a refusé la personne que je lui proposais et elle se charge elle même de trouver un nouveau locataire. rnrnMerci pour votre réponse.